



**ACTILITY**  
65-67 Rue de la Victoire  
75009 Paris  
[adrien.dore@actility.com](mailto:adrien.dore@actility.com)



**BHC ENERGY**  
47-49 Avenue Edouard Vaillant  
92100 Boulogne-Billancourt  
[xavier.clabaut@bhcenergy.com](mailto:xavier.clabaut@bhcenergy.com)



**ENERGY POOL**  
20 rue du Lac Majeur  
Bâtiment C - Parc Ouragan  
BP 90324 - 73377 Le Bourget-du-Lac Cedex  
[anne-sophie.chamoy@energy-pool.eu](mailto:anne-sophie.chamoy@energy-pool.eu)



**EQINOV**  
89, rue du Gouverneur Felix Eboué  
92130 Issy Les Moulineaux  
[natacha.hakwik@eqinov.com](mailto:natacha.hakwik@eqinov.com)



**RESTORE France**  
17-21, rue Saint Fiacre  
75002 Paris  
[romain.benquey@restore.energy](mailto:romain.benquey@restore.energy)

## La flexibilité de consommation, clé de voûte de la transition énergétique, et pourtant déjà menacée ?

ACTILITY, BHC ENERGY, ENERGY POOL, EQINOV et RESTORE, acteurs représentatifs de la filière de la flexibilité de consommation électrique en France, ont déposé ce jour leur contribution au débat public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour rappeler les atouts de la filière et mettre en lumière le risque important pesant sur son développement.

Alors que le débat se focalise sur les enjeux du parc de production d'électricité, **les opérateurs ont souhaité rappeler le rôle central que la flexibilité de consommation peut et doit jouer dans l'intégration massive des énergies renouvelables et l'optimisation d'un système électrique national décarboné.**

**En effet, véritable stockage « virtuel » pour le système électrique à coût d'investissement négligeable** comparé à celui des batteries, **la flexibilité de consommation a été classée solution la plus compétitive dans le scénario 2030, selon RTE<sup>1</sup>** dans son rapport de 2017 sur la *Valorisation socio-économique des réseaux électriques intelligents*, pour répondre aux enjeux d'intégration des moyens de production d'énergies renouvelables, d'équilibre offre-demande, de réduction des coûts d'acheminement sur les réseaux et d'usage optimisé des infrastructures.

Ne requérant ni investissement foncier, ni permis de construire, ni autorisation administrative, ni acceptabilité locale et sociale, la filière peut se **déployer rapidement et accompagner la modernisation de l'industrie et de rénovation du parc de bâtiments tertiaires** (digitalisation et automatisation des process, pilotage distant des usages...).

**L'avantage collectif réside dans le fait que la flexibilité de consommation génère des revenus pour les consommateurs proactifs modulant leur consommation en réponse aux tensions du système ou aux signaux économiques.** Ainsi, la France peut se doter d'un outil contribuant à la compétitivité de son industrie, et permettre au consommateur tertiaire ou particulier de gagner en pouvoir d'achat et investir dans des travaux de performance énergétique.

Les opérateurs appellent à une simplification et une uniformisation des dispositifs réglementaires rapidement, sinon les incohérences et complexités actuelles décourageront les consommateurs les plus engagés. Par ailleurs, les opérateurs mettent en cause la distorsion existante dans la formation des prix de marché de l'électricité à l'approche des périodes de tensions sur le système électrique, causée par un millefeuille de régulations et de dispositifs de soutien ne prenant pas en compte les externalités négatives de certains moyens de production et ne permettant pas l'investissement dans la flexibilité de la demande.

**Résultat, alors qu'elle répond à l'enjeu d'efficacité, de rapidité et de maîtrise du coût de la transition énergétique pour le consommateur, le développement de la filière de la flexibilité de consommation électrique est gravement menacé.**

Cette situation est d'autant plus dommageable qu'**après des années de surcapacité, les deux derniers hivers ont fait vivre à la France quelques journées particulièrement critiques pour la sécurité d'approvisionnement en électricité.** Cette tendance devrait se confirmer à court terme, selon RTE, qui a identifié dans son bilan prévisionnel 2017 que les marges disponibles pour passer les pointes

---

<sup>1</sup> Le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité.



**ACTILITY**  
65-67 Rue de la Victoire  
75009 Paris  
[adrien.dore@actility.com](mailto:adrien.dore@actility.com)



**BHC ENERGY**  
47-49 Avenue Edouard Vaillant  
92100 Boulogne-Billancourt  
[xavier.clabaut@bhcenergy.com](mailto:xavier.clabaut@bhcenergy.com)



**ENERGY POOL**  
20 rue du Lac Majeur  
Bâtiment C - Parc Ouragan  
BP 90324 - 73377 Le Bourget-du-Lac Cedex  
[anne-sophie.chamoy@energy-pool.eu](mailto:anne-sophie.chamoy@energy-pool.eu)



**EQINOV**  
89, rue du Gouverneur Felix Eboué  
92130 Issy Les Moulineaux  
[natacha.hakwik@eqinov.com](mailto:natacha.hakwik@eqinov.com)



**RESTORE France**  
17-21, rue Saint Fiacre  
75002 Paris  
[romain.benquey@restore.energy](mailto:romain.benquey@restore.energy)

en hiver allaient diminuer, voire disparaître d'ici à 2022. Pour éviter le recours à de nouvelles centrales thermiques polluantes et déclasser celles en activité en garantissant la continuité de l'alimentation électrique lors des **pics de consommation les plus importants (50 à 200 heures de plus forte tension dans l'année)**, il est urgent que la flexibilité de la demande puisse se développer, comme dans d'autres pays occidentaux, dans un marché efficace et équitable, sous peine de mettre à mal la transition énergétique en France.

Pour atteindre ces objectifs et transiter vers un mix de production d'électricité décarboné et résilient, les opérateurs formulent ainsi diverses propositions concrètes, principalement axées sur une clarification des besoins et des objectifs et **l'émergence de mécanismes de valorisation de la flexibilité simplifiés, transparents et basés sur une mise en concurrence loyale et efficiente des différentes solutions.**